L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JÉROME BAYON.

JEUDI (MATIN), 15 DECEMBRE 1831.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 15 décembre.

L'élection des deux représentans s'est terminée hier après midi. Le nombre des votes déposés durant les trois jours s'élève à 1047. Les noms des candidats élus seront connus aujourd'hui. Il nous est agréable de dire que le mérite intrinsèque des concurrents, plus que l'esprit de parti, a présidé au choix des électeurs.

Nous devons nous attendre à avoir un hiver rigoureux ; déjà depuis quelques jours le froid est excessif pour la saison ; et les journaux du Nord nous apprennent qu'en plusieurs endroits il est tombé de la neige en assez grande abondance pour retarder le transport des malles.

La malle du Nord nous a apporté hier les journaux de New-York du 30 du mois dernier et de Charleston du 6 décembre ; ils n'annoncent aucun arrivage d'Europe.

Le paquebot *Athenian*, capitaine CHAPMAN, venant de Carthagène, a porté à N. York des journaux de Bogota du 13 octobre et des publications politiques de Popayan du 25 septembre.

Des passagers arrivés sur ce navire assurent que tout était tranquille dans la Colombie, et qu'il ne s'y était passé rien d'important.

Popayan a exprimé le désir de voir rétablir le gouvernement central, comme au temps de la constitution. Il est évident, dit la *Gazette* de Bogota, que la séparation des provinces a été effectuée contre le vœu du peuple.

Le général Flores s'était avancé avec des troupes dans la province de Cauca, qu'il réclamait comme appartenant au sud ; mais il s'est retiré sans avoir rien effectué.

Une lettre de Bogota du 14 octobre, dit que tout prospère et que la paix continue.

Le nombre des émigrés arrivés cette année en Canada, s'élève à 56,000; on en attend 75,000 pour l'année prochaine. Presque tous ces étrangers ont trouvé de l'emploi. Si les Canadiens ne se décident pas à chasser les Anglais, ils peuvent être assurés que le sort des Acadiens les attend.

Le Phenix de New-Echota du 12 novembre, contient plusieurs articles intéressants, relatifs aux affaires de la nation Cherokée, si persécutée par les Géorgiens. Ces aborigènes montrent beaucoup de fermeté et persistent toujours dans leur détermination de ne point abandonner leur pays natal. Toutes les cruelles injustices dont ils ont été victimes, toutes les menaces qu'on peut leur faire encore, ne les intimident point. Des assemblées publiques, auxquelles assistent les femmes comme les hommes, ont lieu dans toutes les parties du pays. Le conseil-général de cette tribu, qui était dernièrement assemblé à Chatooga (en dehors des limites de la Géorgie), a nommé trois délégués pour se rendre à Washington durant la session du congrès.

CONSEIL DE VILLE.

Séance du 14 décembre 1831. (5 heures du soir.)

(Tous les membres sont présents.)

Après lecture du procès verbal de la dernière séance, le secrétaire communique le message du Maire, dont voici le sommaire :

1. Ce magistrat annonce au conseil qu'il a expédié à l'honorable Edouard Livingston, avocat de la corporation auprès de la cour suprême des Etats-Unis, le dossier d'appel de l'instance entre les Etats-Unis et la ville de la Nouvelle-Orléans, relativement aux terres vacantes, &c.....

2. Il demande une séance extraordinaire à l'effet de pourvoir à la nomination des collecteurs des bateaux à vapeur et chalans, des drays et charrettes, et des marchands étaliers colporteurs.

3. Il propose aussi de diminuer le *minimum* de la ferme des pirogues et du bac, afin d'en faciliter l'adjudication.

4. Il recommande également de percevoir au Marché du faubourg Ste. Marie, un certain droit sur les bouchers, dût-on se relâcher sur d'autres points.

5. MM. Alfred E. Forstall, et A. d'Hémécourt sont proposés pour remplir les places de députés voyers, le premier pour le faubourg Ste. Marie, et le second pour le faubourg Marigny.

6. Le Maire renvoie au Conseil la résolution qui porte les appointemens du sergent Robert, commandant le poste du faubourg Marigny, à la somme de *soixante piastres* par mois au lieu de quarante, la même compensation n'étant point accordée aux autres.

7. Le Maire demande de quelle manière seront distribuées les cinquante cordes de bois allouées aux pauvres ; si ce sont les membres du Conseil, ou toute autre personne qui devra se charger de l'achat et de la répartition.

Il termine son message en recommandant au Conseil de soumettre à la législature le mémoire relatif aux prisons, et le projet d'acte pour expliquer l'étendue des pouvoirs accordés à la Corporation."

Après la lecture du message du Maire, les résolutions suivantes ont été adoptées.

Sur motion de M. Hyde :

Résolu que le conseil s'assemblera samedi prochain, à 5 heures de l'après midi, conformément au second article du message du Maire.

Sur motion de M. Toby :

Résolu que cette partie du message relative à la ferme des pirogues et du bac soit laissée à la discrétion du Maire.

M. Dixon, rapporteur du comité nommé pour s'occuper d'une affaire relative au marché du faubourg Ste. Marie, dit qu'il n'a pas eu le temps de s'en occuper, mais qu'il fera son rapport dans la prochaine séance.

Sur motion, on procède à l'élection des députés voyers. M. Alfred E. Forstall a été élu à l'unanimité, député pour le faubourg Ste. Marie ; et M. d'Hémécourt est nommé député pour le faubourg Marigny.

Sur le renvoi de la résolution qui augmente les appointemens du sergent Robert, M. Soulet fait observer au Conseil que cet officier a rendu des services au district dans lequel il est placé, et que les habitans de ce district verraient avec plaisir cette augmentation de salaire.

M. Dixon pense que le salaire actuel du sergent Robert étant de quarante piastres, on pourrait au lieu de soixante, lui en accorder cinquante; cette proposition est mise aux voix ; mais les objections du Maire sont maintenues.

Sur cette partie du message relative au bois de chauffage, M. Thomas dit qu'il n'a pas à sa connaissance qu'on ait jamais nommé un comité pour acheter ou distribuer le bois de chauffage aux malheureux, et que ce soin a toujours été laissé au Maire—cette proposition est adoptée.

M. G. H. Bach, a présenté au Conseil une pétition dans laquelle il expose qu'il avait fait un contrat avec la Corporation pour lui fournir de bois de chauffage à raison de $5 la corde ; mais que vu l'état des marais, chemins, le même bois se vend $10. En conséquence il demande la permission de débarquer son bois en bateau, en face de la ville.

M. Dixon propose la résolution suivante :

Résolu que Mr. J. M. Bach soit autorisé à débarquer le bois pour l'usage de la Corporation, dans l'endroit qui lui paraîtra le plus convenable en face de la ville, sans payer de quayage, durant le terme de quatre mois.

Mr. Blanc s'oppose à cette résolution, observant que le fermier des pirogues pourrait contre le droit accordé à Mr. Bach.

Mr. Dixon observe que ce n'est que momentanément, et qu'en outre ce n'est pas une pirogue mais un chalan construit expressément pour cet effet.

Mr. Emerson dit que l'on voit tous les jours des bateaux employés pour la Corporation, débarquer des coquilles pour l'usage de la ville sans payer de droit.

La dite résolution étant mise aux voix, est adoptée.

Mr. Thomas, président du comité qui avait été nommé pour établir une quarantaine à l'effet d'empêcher l'introduction du *Cholera Morbus* fait observer au Conseil, que d'après les informations qu'il a reçues à ce sujet il croit toute mesure contraire inutile pour empêcher la propagation de cette maladie, qui en beaucoup d'endroits se répand à cinquante lieues au delà des cordons sanitaires qui ont été établis pour en arrêter les ravages. Il demande que ce comité soit déchargé de ses fonctions—Adopté.

M. Lalande dit qu'il a des doutes sur la constitutionnalité de l'ordonnance qui autorise la vente des objets qui se trouvent sur la Levée, et demande qu'un comité soit nommé afin de s'enquérir à ce sujet. Messrs. Lalande, Dixon, et Emerson sont nommés de ce comité.

M. Soulet présente les résolutions suivantes et demande la dispensation des règles ; cette motion étant accordée, ces résolutions sont adoptées :

Résolu qu'à dater du 20 de ce mois, il ne sera plus permis de déposer des bois de corde ou autres, prevenant de démolitions de chalans, sur cette partie de la Levée et de la voie publique, comprises entre la rue des Champs Elisées et la limite inférieure de la Levée, et Enghien, sous les peines prononcées par l'art. 24 de l'ordonnance concernant le port et la Levée de la Nelle.-Orléans.

Résolu que l'art. 24 de la susdite ordonnance s'étendra dans tout l'espace susmentionné.

Résolu, que toute ordonnance ou partie d'ordonnance contraires aux présentes résolutions, sont et demeurent rappelées.

M. Blanc présente la résolution suivante :

Résolu que l'ordonnance passée le 24 juin 1826, portant défense de construire des maisons et autres bâtisses en bois, dans la ville de la Nlle.-Orléans, et contenant des mesures relatives à la construction des maisons et bâtisses dans la dite ville, est appliquée à toute cette partie de la cité, bornée par les rues St.-Claude, St.-Pierre, Remparts et St.-Louis.

L'hon. membre fait observer que cette résolution est conforme au vœu des membres de son district ; que depuis l'incendie qui a brûlé les maisons en face du Bassin, les habitants de ce quartier ont reconnu la nécessité de cette mesure.—Adopté.

Sur motion de M. Hyde :

Résolu que le montant de la somme réclamée par M. Robert Lewis, par la pétition qui nous a été présentée dans notre dernière séance et qui avait été référée au comité des réclamations, lui soit payé.

Sur motion, le Conseil s'ajourne à samedi prochain à 5 heures.

EXTÉRIEUR.

ESPAGNE.

MADRID, 15 septembre.

En avant! Marchons! crient nos apostoliques, pour parodier les *sans culotte* de la révolution de 1830, (car c'est ainsi qu'on les appelle habituellement), et l'on annonce une campagne, on excite l'ardeur martiale des volontaires royalistes, qu'à plus juste titre on pourrait, vu leurs guenilles, surnommer du titre qu'on donne aux décorés de juillet. 50,000 hommes, un matériel immense d'artillerie, de munitions voilà ce qu'on nous promet pouvoir mettre en avant, mais tous ces plans n'existent que dans la tête de la Camarilla, et sans un maravedi, dans le trésor, l'imagination la plus fertile en expédiens aurait peine à réaliser tous ces projets. On nous assure que le duc d'Angoulême, pressé par sa chère moitié de se mettre à la tête de cette armée imaginaire a fini par s'y décider, se rappelant ses exploits du Trocadero, et sa gloire passée, l'héritier du trône de France un beau matin a déclaré qu'il était prêt au combat ; ainsi la France, contre laquelle on dirige le bataillon sacré, aura de plus à redouter les talens militaires du vainqueur de Cadix.

Le roi seul, au milieu de cet élan patriotique, se montre soucieux, et prend peu de part à toutes ces jongleries politiques, et ses affaires intérieures l'occupent beaucoup plus que tout le reste ; les ordres d'arrestations et d'emprisonnement lui sont demandés et signés sans aucune enquête, pour satisfaire la gent mouscaille dont il est entouré. Il signe aveuglement tout ce qu'on lui présente ; nous n'en inférons point de la que le mal qui se fait dans son royaume, provient plutôt de sa faiblesse que de sa méchanceté ; au contraire, on peut dire que l'habitude des mesures extrêmes le rend indifférent, et qu'il satisfait sa propre vengeance en agissant comme il le fait. Le moyen usé d'accorder des pardons pour s'assurer des captifs, a encore été mis sur le tapis ; on a proposé, à l'occasion d'un baise-main, de faire grâce pleine et entière à différens réfugiés, mais le projet a été abandonné aussitôt que conçu, comme étant inutile à employer vis-à-vis d'hommes qui savaient le cas que l'on pouvait faire des promesses royales.

Torrijos, en attendant, augmente ses forces, et dans la Catalogne, malgré les mesures sévères prises par la police pour les empêcher, on voit des désertions continuelles parmi les troupes envoyés pour s'opposer aux tentatives des constitutionnels ; d'un jour à l'autre nous apprendrons qu'elles ont été couronnées de succès, et que la cause de la liberté aura triomphé des entraves qu'elle éprouve depuis si longtems. Deux prêtres de l'ordre de Saint-François ont été surpris excitant des soldats contre un habitant de la ville, réputé constitutionnel. L'espoir d'une récompense les avait engagés à se porter contre lui aux dernières extrémités, mais cet infernal complot a été découvert par une servante, sous la fenêtre de laquelle ou l'avait tramé ; depuis ce tems on n'a pas entendu parler des moines, et sans doute la police indulgente pour les crimes commis par cet ordre, leur a donné elle-même le tems de s'évader.

La maladie de la princesse de Beyra donne toujours de graves inquiétudes, et l'on craint que cette haute et puissante dame ne soit attaquée d'un mal que ressentent seuls les gens de qualité : l'orgueil et l'amour-propre blessés.

FRANCE.

LETTRE D'UN PATRIOTE A UN DE SES AMIS.

L'an 11 de la liberté.

Mon cher ami,

C'est dans le danger et dans la mauvaise fortune que l'on connaît ses amis : la situation où je me trouve me paraît si critique, que je n'ose m'adresser qu'à toi, dont le zèle et le dévoûment m'ont déjà été prouvés dans plusieurs circonstances.

La prudence m'empêche de rentrer dans Paris ; avant une demi-heure je monterai en voiture, et quand tu recevras cette lettre je serai en route pour quitter la France.

Je t'envoie la clé de mon secrétaire ; brûle mes papiers, surtout ceux que je vais te désigner, car il est probable qu'une visite domiciliaire va avoir lieu chez moi, ainsi que chez plusieurs autres.

1o. L'attestation signée des quatorze de mes concitoyens, témoignant que j'ai fait mon devoir dans les trois jours.

2o. Le brevet qui me donne la croix de juillet.

3o. Le mémoire acquitté du médecin et du pharmacien, après la guérison de la blessure que je reçus en me battant contre les Suisses.

4o. Mon contrat de mariage constatant que ma femme se nomme Marie Louise.

5o. Mon extrait de naissance par lequel il est témoigné que je suis né le 15 août, jour de la fête de Nap***.

6o. Tous les papiers insignifians comme étant ceux qui peuvent le plus me compromettre aux yeux du parquet.

7o. Mon état de service jusqu'en 1830.

8o. Les mémoires de ma blanchisseuse, où il est peut être question d'un gilet dit de Marat.

9o. Tu brûleras également une douzaine de mouchoirs au coin desquels est brodé un N, première lettre de mon nom. (Nicolas.)

10o. Une tabatière sur le couvercle de laquelle on voit Jupiter sous la forme d'un aigle enlevant Ganimède. On pourrait croire que c'est l'aigle impériale qui apporte Napoléon II.

11o. Tu briseras deux magots de la Chine, qui pourraient être pris pour la caricature de quelques hommes d'état.

12o. Tu feras disparaître une brochure dans laquelle je parle sans vénération de lord Wellington, et où je semble désapprouver Hudson-Lowe.

13o. Mon chapeau gris.

14o. Une flûte sur laquelle il ne serait pas impossible de jouer *la Marseillaise*, et même *la Carmagnole*.

15o. Un Lafontaine où se trouvent ces vers séditieux :

Les grenouilles se lassant
De l'état démocratique....

16o. Un parapluie dont le manche, s'il était creusé, pourrait peut-être contenir une lame de fleuret.

Je te prie en outre de m'envoyer à l'auberge d'où je t'écris l'argent qui est déposé chez mon notaire ; aies soin de ne m'envoyer aucune pièce à l'effigie de l'homme que l'ordre public défend de nommer : qu'elles soient à celles de Louis XVIII, ou de Charles X ; s'il s'en trouvait quelqu'une à l'effigie de Henry V, il n'est nullement besoin de t'en mettre en peine.

Je te ferai savoir par une personne de confiance le lieu que je choisirai pour ma retraite.

Console ma femme et mes enfans.

Adieu. N. M***.

P. S. J'oublinis de te dire ce qui nécessite une fuite aussi brusque et précipitée : *une conspiration carliste* vient, dit-on, d'être découverte, et mes principes patriotiques sont si connus ! je me suis laissé aller à tant d'enthousiasme au mois de juillet 1830, je me suis battu et j'ai versé mon sang de si bon cœur, que je crois ne pouvoir trop tôt me mettre à l'abri des investigations que l'autorité ne peut manquer de faire chez moi. *(Figaro.)*

Liste Maritime.

PORT DE LA NLLE.-ORLÉANS.

☞ *Pour les noms des consignataires des bâtimens arrivés, et ceux des passagers, voyez la page anglaise.*

EXPÉDIÉS.

Navire Gen. Baxter, Havre. T Nicolet & co.
Brick Omar, Burgess, Jamaïque. J Ogden & co
Goël. Boston Packet, Barkmen, Matagorda, John S Lindner.

ARRIVÉS.

Bateau de remorque Shark, des passes, avec le navire Cassander, et la goël. Felicé. Il n'a point laissé de rapport.

Bateau de remorque Florida, de l'habitation M'Call, avec les bricks Planter et Catharine.

Navire Cassandra, Davenport, du Hâvre en longue traversée, avec un chargement et 18 passagers.

Brick Planter, Purdy, de Belfast.
Brick Catharine, Stevens, de New-York.
Goël. Felice, Martinez, de la Havane.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 15 décembre.

LE DIPLOMATE
suivi de
LE BOUFFE ET LE TAILLEUR,
Le spectacle sera terminé par
LE FILS DE L'HOMME,
Ou Souvenir de 1824.

THEATRE DE LA RUE DU CAMP.

Aujourd'hui jeudi, seconde représentation de
L'HOMME-MOUCHE.
Le spectacle commencera par
LA MERE BOHEMIENNE,
Drame—Suivi de
Le Juif et le Médecin
Petite pièce amusante.

$50 DE RÉCOMPENSE

SERONT payées par le soussigné à toute personne qui arrêtera et conduira chez lui ou fera loger dans une des prisons de cet état ou autre, le mulâtre américain nommé *REUBEEN*, son esclave, absent depuis le 4 du courant ; ce mulâtre est petit et bien pris ; il a environ vingt quatre ans, il parle un peu le français, il est vêtu ordinairement d'un habit de drap bleu avec boutons jaunes.

15 dec—☞ E. CARRABY.

80 bls. sucre, première qualité, livrables à la Pointe-Coupée, à vendre par
15 dec. A. QUERTIER & BOUTIN.

BECHES et PELLES.—50 douz. Nos. 1 et 2 ; 50 do pelles garnies en acier ; 9 do à manches longs, de la manufacture de S. B. Roinland, de Philadelphie, en débarquement et à vendre par
15 d YORKE, MACALESTER & CO.

Cinq piastres de récompense.

Partie marronne de chez le soussigné, la mulâtresse nommée HANNAH, connue généralement sous le nom de Lalize ; elle est américaine et parle l'anglais et le français, est âgée de 22 ans, taille d'environ 5 pieds mesure américaine ; elle a le teint clair et des rousseurs sur la figure : elle a perdu la vue de l'œil gauche sans qu'on puisse y remarquer aucune défectuosité. Elle était vêtue, lors de son départ, d'une robe chamois-rougeâtre, à petits carreaux ; mouchoir vert à la tête, bas bleus, souliers d'homme, en marroquin. Elle appartenait ci-devant à M. Brandt. Quiconque la ramènera au soussigné, ou la logera à la geole, recevra la récompense ci-dessus désignée.

Les capitaines de navires et bateaux-à-vapeur sont prévenus de ne pas lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

PAR. CHIGÉ.
rue de Chartres, maison du Dr. Thomas
8 déc—☞

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6,00 par baril ; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 42 *onces* de pain pour un escalin.

10 dec D. PRIEUR, Maire.

PARAPLUIES.—Le soussigné a reçu par le navire *John Sergeant*, un assortiment général de parapluies de coton, de satinet, de gros-de-Naples, &c, qu'il offre de vendre à des conditions raisonnables.

JOSEPH C. SPRENGER.
12 déc. rue de Chartres, No. 37.

FERBLANTERIE &C.—100 caisses de ferblanc, et 50 morceaux d'acier, récemment reçus et à vendre par
8 déc WM. G. HEWES, rue du Camp.

TRAITES sur New-York à vendre par
15 oct J. MAGER.

SALLE DE BAL.
Au coin des rues d'Orléans et Bourbon.
Samedi, 17 décembre,
GRAND BAL PARE.
Prix d'entrée—Cavaliers, une piastre.
Aucune dame ne sera admise sans carte d'invitation. 13 déc.

UN très-bel assortiment de Papier à Tenture, avec des devants de cheminées, et une vue de la révolution, à vendre en gros et en détail, à un prix très modéré ; chez Mr. Fremoux, rue Royale, No. 318, au coin des rues Ursulines, par [14 déc.—7] V. HEBERT.

MAGASIN DE MODES,
No. 30, rue Conti.

LE soussigné a l'honneur de faire part aux dames qu'il vient de recevoir de France, un assortiment de BERRETS en velours de différentes couleurs, et en crêpes garnis de blondes et plumes d'autruches ; CHAPEAUX en velours noir et de différentes couleurs ; BONNETS de tulle, garnis en blondes et fleurs.

14 déc ADOLPHE GILLY.

BEURRE.—66 jarres Beurre frais, de l'Ohio, contenant de 20 à 40 liv. chaque, arrangé expressement à l'usage des familles, en débarquement du bateau-à-vapeur Planet, à vendre par
14 déc STETSON & AVERY.

BRIQUES A FOURBIR.—22 caisses Briques à fourbir, de bonne qualité, récemment reçues et à vendre par
14 déc STETSON & AVERY.

FARINE, WHISKEY, JAMBONS.
200 bls. farine superfine, 36 do. whiskey, 200 jambons couverts en toile, sur la levée, reçus et à vendre par
14 déc YORKE, MACALESTER & Co.

TOILE A DRAPS.—58 balles Toile à draps brune, 4 4, 12 do. do. blanche do. En débarquement du navire Liberty, et à vendre par
14 déc YORKE, MACALESTER & Co

PIERRES PLATES & FOIN.—Formant la cargaison du brick Active, en débarquement et à vendre par
14 dec LINCOLN & GREEN.

COUR DES PREUVES.—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi, 17 janvier 1832, j'exposerai en vente, à la Bourse, à midi, pour compte de la succession de feue Dame Clary de Croizy veuve Amy. Une négresse nommée Eulalie, âgée de 33 ans, cuisinière, adonnée au vice du marronnage ; 4 terrains, dans l'îlet formé par les rues Ursulines, Marais et chemin du Bayou : le 1er. formant l'encoignure, ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou et 120 pieds de face à la rue des Marais ; le 2me. ayant 30 pieds de face au chemin du Bayou, sur 120 pieds de profondeur ; le 3me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur : le 4me. ayant 45 pieds de face à la rue des Marais, sur 60 pieds de profondeur. Conditions :—L'esclave à 6 mois de crédit, et les terrains à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire et hypothèque jusqu'à parfait paiement, les billets seront divisés par coupons à la convenance du vendeur. Par ordre de la Cour.

MARTIN BLACHE, régister.

N. B. Les actes de vente seront passés par devant L. Féraud, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 déc.

TRAITES sur Paris, à vendre par
13 déc T. NICOLET & CO.

90 SACS Salpêtre en débarquement et à vendre par
13 déc LINCOLN & GREEN.

31 BARILS Rum de la Nouvelle-Angleterre, récemment reçus, et à vendre par
13 déc GRAY, DURRIVE & CO.

WHISKEY &c—50 barils whiskey, 60 do pore prime et 20 do beuf prime, en magasin et à vendre par
GRAY, DURRIVE & co.
13 déc 38 Nouvelle-Levée.

300 BARILS farine fraîche, à vendre par
13 déc TOURNE & BECKWITH.

BEURRE.—40 barrillets Beurre, venant directement des Prairies, en débarquement du navi e Natchez, à vendre par
13 déc STETSON & AVERY.

MAGASIN DE VOITURES,
Rue de la Douane, No. 14.

LE soussigné a reçu par les derniers arrivages du nord, sept Voitures et une Barouche élégante et d'un travail complètement achevé, dans le genre anglais, et avec des harnais pour quatre chevaux ; elle est garnie en drap. Aussi, plusieurs Barouches pour un et deux chevaux.

13 déc M. WALTON.

VOITURES.—En débarquement du navire John & Elizabeth, deux Désobligeants légers. Aussi, un assortiment de Voitures aussi bonnes qu'aucunes de celles qui se trouvent en cette ville.

M. WALTON,
13 déc rue de la Douane, No. 15

PERDU—Hier soir, une jeune CHIENNE d'arrêt, de 6 ou 7 mois, ayant des tâches mouchetées et la queue longue. Elle répond au nom de BELARDE. Une récompense honnête sera donnée à celui qui la ramènera à son propriétaire, rue Royale, No. 103. 13 déc

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Partie marronne de chez le soussignée, depuis quatre mois, la mulâtresse CAROLINE, âgée d'environ 23 ans, crêpée d'ici, ayant une cicatrice près d'un œil (on ne se rappelle pas lequel) toutes les dents de devant gâtées, elle est très grasse, et bien portante ; elle était habillée d'une robe de gingas rose ; elle parle parfaitement bien le français, et un peu l'anglais. La personne qui l'arrêtera est priée de la conduire à l'une des geoles de cet état, ou chez sa maîtresse, rue du Craps No. 13 Ve. DELAZZERY.

Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur et autres sont priés de ne point lui donner asyle, sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois. 13 déc.—3.

Chapeaux à la mode, souliers etc.

Le soussigné, rue de la Levée, No 89, seconde porte après le coin de la rue Jefferson, a reçu par le paquebot Natchez, un assortiment de chapeaux d'hommes et d'enfants, de la dernière forme et de différentes qualités ; aussi une quantité de souliers, bottes, brodequins et habillemens.

Il vendra à bon marché, à la douzaine, des bonnets écossais de grande dimension.

13 déc MALCOLM M'CALLUM.

300 barils Vin de Madère, imitation française, à vendre par
12 déc J. MAGER.

Bottes, Brodequins &c. de première qualité, rue de la Levée No. 89.

MALCOM M'CALLUM reçoit en ce moment par les navires Talma et Dewitt Clinton un bel assortiment de bottes, brodequins, escarpins et souliers de première qualité, et une quantité d'habillemens convenables pour la saison ; comme ces articles sont confectionnés par les meilleurs manufacturiers, d'après ses ordres, il espère qu'ils satisferont autant que tous ceux qu'on a vendus dans cette ville. 6 déc.

TRAITES sur France, à vendre par
12 déc J. MAGER.

POUR LOUISVILLE, NASHVILLE,
Et tous les ports intermédiaires.

Le bateau fin marcheur, classé A. 1, BRANDYWINE, capitaine Hamilton, ayant une partie de son chargement engagé, partira dans le plus bref délai. Le frêt pour Nashville sera envoyé de l'embouchure du Cumberland, sans délai.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
12 déc YORKE, MACALESTER & Co.

POUR VICKSBURG, NATCHEZ
Lake-Ville, Rodney, Natchez, et tous les ports intermédiaires.

Le beau bateau à vapeur FELICIANA, capitaine Barnet, est maintenant en chargement pour les ports ci-dessus, et partira Mercredi prochain, 14 du courant, à 4 heures de l'après midi. Pour frêt ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
12 déc FOSTER & HUTTON.

POUR SISAL.

Le beau brick fin voilier, HUNTER, capitaine J. BONNEY, ayant la moitié de son chargement engagée, partira sous le plus bref délai. Pour le surplus, ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
JOSE PRATS,
14 déc—5 rue Ste.-Anne No. 52.

POUR LA HAVANE.

Le beau brick espagnol de 1ère classe, MARIA, capitaine F. M. Larragan, ayant une partie de sa cargaison engagée partira dans le plus bref délai—Pour fret ou passage, s'adresser à SIMON CUCULLU.
13 déc— Rue Toulouse, No 53.

POUR BALTIMORE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, VOLTA, capt. Sylvestre, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira sans délai ; pour frêt ou passage, s'adresser au capt. à bord, ou à
13 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR LE HAVRE.

Le navire (A. 1.) HENRY-LEE, capitaine Prince, maintenant en chargement, peut prendre 300 balles de coton et quelques passagers, s'adresser à
LINCOLN & GREEN, ou à
13 déc T. NICOLET & CO.

POUR NEW-YORK—(*Paquebot du 20.*)
(Ligne de la Louisiane et de New-York.)

Le beau navire neuf NATCHEZ, capitaine REED, sera prêt à recevoir un chargement le 14, et partira comme il est dit ci-dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, en face de la Place d'Armes, ou à
12 déc FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE *(passage seulement.)*

Le brick GEORGE, (A. I.) doublé et chevillé en cuivre, cap. Snow, ayant toute sa cargaison prête, partira sans délai. Pour passage seulement, ayant de bons emménagemens pour 3 ou 4 passagers, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à P. E. SORBE,
10 dec rue Royale, No. 118

POUR PORT-AU-PRINCE.

Le beau brick (paquebot) doublé et chevillé en cuivre, GEN. VICTORIA, capitaine Henry Bradley, pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
10 déc J. W. ZACHARIE & CO.

POUR VERA-CRUZ.

Le beau brick mexicain LIBERAL, fin voilier, capitaine A. MARAIS, doublé et chevillé en cuivre (A), ayant déjà une partie de son chargement engagée ; pour le reste, ou pour passage (ayant une superbe chambre), s'adresser au capitaine à bord, vis-à-vis la rue Conti, ou à VICTOR DE LA COVA.
9 déc rue St.-Louis, no. 53.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire fin voilier JOHN HALE, capit. S. Crowell, partira dans le plus bref délai et peut recevoir 200 balles de coton. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à
7 déc A. QUERTIER & BOUTIN.

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot neuf JOHN SARGEANT, capit. Vandyke, est maintenant en déchargement, et sera prêt à recevoir du fret dans quelques jours, pour lequel ou pour passage, s'adresser à bord ou à
7 déc SAM. C. BELL, rue du Canal

POUR BORDEAUX.

Le navire français fin voilier TEMINITE, doublé et chevillé en cuivre, capitaine BETTUS, sera expédié sous peu ; pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens pour 15 ou 20 passage, s'adresser au capitaine, à bord, vis-à-vis la rue Toulouse, ou à
P. E. SORBÉ,
6 déc—15 rue Royale, No. 118.

POUR BORDEAUX.

Le joli brick français de 1re. classe le GAULOIS, capt. Guignard, a besoin d'environ 200 balles coton, pour compléter son chargement et partira immédiatement ; pour frêt et quelque passagers, s'adresser à bord, vis-à-vis les Magasins Biens, ou à
5 déc H. PERRET & CHARBONNET.

A FRETER,

La belle goëlette PATRIOT, capitaine Nye, du port de 111 tonneaux ou environ 800 barils. S'adresser à bord, en face de la maison Marigny, ou à
5 déc STETSON & AVERY.

A LOUER.

Un Magasin fort commode, entre les rues St. Charles et du Camp, rue de la Commune. S'adresser au No. 9, rue du Camp.
6 déc.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, New-York et Philadelphie, à vendre par
10 déc. P. E. SORBÉ.

IL a été perdu une valise noire, ayant des fermetures d'acier ; elle contenait $15 en billets de banque, et $2 en argent. La personne qui l'aurait trouvée, obtiendra une récompense libérale en voulant bien la remettre rue de Chartres, No. 113. 10 déc.

CIRE.—14 bls. cire du Kentucky, à vendre par
10 déc YORK, MACALESTER & CO.

20 barriques FROMAGE de Gushen, à vendre par
9 déc DUCROS & MORPHY.

HUILE D'OLIVE, ayant droit au *drawback.*—103 paniers de 12 bouteilles chaque et 200 do. de 6 dito. Huile d'Olive fraîche et de toute première qualité, en débarquement du brick Delight, à vendre par
F. PERRET,
8 déc rue Toulouse, no. 62.

BRIQUES.—10 milliers BRIQUES de Baltimore, de Berry, en débarquement du navire Merrimack et à vendre par
7 déc SAM. P. MORGAN & Co.

Reçu par le navire Dewitt Clinton, de New-York, une caisse Crêpe noir, large lisière, et de toute première qualité, à vendre par
F. PERRET,
8 déc rue Toulouse, no. 62.

DAMEJEANNES.—1300 dameannes de Hambourg, ayant droit au drawback, à vendre par
9 déc J. W. ZACHARIE & CO.

CHARBON DE SCHUYLKILL.—Les soussignés ont à bord du brick Commerce de Philadelphie, et offrent à vendre cent seize tonnes de Charbon, qu'ils vendront par petits parties pour la convenance des familles et autres. Le bâtiment est amarré vis-à-vis la rue Jefferson.
LAUVE & BENEDICT,
6 déc-3 rue des Communes, no. 58.

VENTES PAR ENCAN.

PAR T. MOSSY.

VENDREDI, 16 du courant, il sera vendu à son magasin d'encan, un grand assortiment de MARCHANDISES Anglaises, savoir ;—boughet noir, camelots bleus et bruns, chals de laine imprimés, dito en soie et coton, mouchoirs de soie imprimés, basin à gilet, boisine imprimée et unie, bas de coton, bleus et autres couleurs, dito en soie, indiennes, noires et brunes, &c. Conditions à la vente. 15 dec

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu jeudi, 15 du courant, à midi, au café de la Bourse, 15 superbes ESCLAVES, dont on fera connaître les qualités au moment de la vente.

Conditions—4 mois de crédit, en billets tirés et endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés par-devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais des acquéreurs. 15 déc

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 21 janvier prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse, (s'il n'en est autrement disposé à l'amiable.)

Une superbe Habitation,

avec ses dépendances et améliorations, les ustensiles et esclaves qui s'y trouvent. La dite habitation est située au Détour des Anglais, à environ six lieues au-dessous de la Nlle.-Orléans, sur la même rive et bornée d'un côté par l'habitation de M. Morgan, et de l'autre par celle de M. A. Lanaux ; elle a 24 arpents de face au Mississipi, sur 40 de profondeur, en se retrecissant à 6 arpents ; elle forme en tout 465 arpents de superficie, dont 350 sont propres à la culture de la canne à-sucre, et 160 sont incultivables ; le reste est composé de bonnes forêts, à l'exception de 14 arpents de hautes prairies. Cette habitation est entourée de trois canaux et en a un autre qui passe à travers ; la terre est tellement élevée qu'elle n'a pas été inondée durant les coups de vent du mois d'août dernier. Il s'y trouve suffisamment de souches pour planter 100 arpents de cannes. Il y a sur cette habitation une maison de maître, bien commode ; une sucrerie de 65 pieds carrés, un bon moulin, un jeu de chaudières en bon état, une distillerie en brique, capable de distiller annuellement 70,000 gallons de rum ; de plus, 26 superbes Esclaves acclimatés, 18 chevaux américains, 6 paires de bœufs créoles, 7 vaches et nombre d'autres animaux, les ustensiles aratoires &c. La terre est bien égoutée, et avec une quinzaine de nègres de plus cette habitation serait probablement susceptible de faire 200 boucaults de sucre la saison prochaine ; la levée en face est petite, et elle n'a rien à redouter. Les personnes qui désireraient acheter à l'amiable peuvent s'adresser à M. N. Morse, ou à l'encanteur susnommé, qui leur donnera tous les renseignemens désirables, et leur fera connaître les prix et conditions.

15 déc

PAR T. MOSSY.

LUNDI, 19 du courant, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, un nègre nommé Henry, âgé de 28 ans, depuis 8 ans dans le pays, habitué à travailler sur une habitation. Payable à un an de terme, en billet endossé et hypothèque.

L'acte de vente sera passé chez M. A. Mazureau, notaire public. 14 déc.

PAR T. MOSSY,

VENDREDI, 16 du courant, il sera vendu à son magasin d'encan, pour compte de qui il appartiendra ; une balle, 120 paires couvertures en laine. 13 déc.

PAR ISAAC L. McCOY.

SAMEDI, 17 du courant, à midi, à la Bourse ; il sera vendu un lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent. Le terrain est désigné sous le No. 2, dans un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la ville, et déposé chez Théodore Seghers, notaire ; il est situé rue de la Nouvelle-Levée, entre les rues Gaiennié et Susette, et mesure 33 pieds 4 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française. Les améliorations qui